



**HAL**  
open science

## Aux origines de la commanderie de Devesset

Virgile Reignier

► **To cite this version:**

Virgile Reignier. Aux origines de la commanderie de Devesset. Revue du Vivarais, 2021, CXXV. hal-03856996

**HAL Id: hal-03856996**

**<https://hal.science/hal-03856996>**

Submitted on 17 Nov 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Aux origines de la commanderie de Devesset

Virgile REIGNIER

L'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem est un ordre religieux fondé en Terre Sainte par frère Gérard après la prise de Jérusalem par les croisés en 1099. Créé d'abord comme un ordre charitable, sa règle est reconnue par le Pape Eugène III en 1153. Par la suite, les Hospitaliers participent aux différents conflits qui marquent cette région au cours de l'occupation chrétienne, ce qui entraîne la militarisation de l'ordre au cours de la seconde moitié du XII<sup>ème</sup> siècle sur le modèle de l'ordre du Temple. Dès sa fondation, l'ordre connaît un certain engouement de la part des membres de l'aristocratie ecclésiastique et laïque et reçoit de nombreux dons en Orient comme en Occident. C'est ainsi que, dès 1113, les Hospitaliers s'implantent dans le Sud-Est de la France et fondent un établissement à Saint-Gilles, qui devient le centre de l'expansion de l'ordre dans la région<sup>1</sup>. Afin de mieux gérer son patrimoine, l'ordre structure ses possessions en commanderies pour faire fructifier les richesses à sa disposition et financer l'aide aux pèlerins et la croisade. C'est ainsi que les Hospitaliers fondent plusieurs établissements dans nos régions, dont notamment la commanderie de Saint-Jean la Chevalerie au Puy attestée depuis 1153<sup>2</sup>, la commanderie de Trignan en Bas-Vivarais attestée depuis 1176<sup>3</sup>, ou encore la commanderie de Devesset, située au Nord de Saint-Agrève, à la frontière entre Vivarais et Velay et attestée depuis 1246<sup>4</sup>. Cette dernière a fait l'objet d'un mémoire de master soutenu en 2020 et dont l'objectif était d'étudier les principales caractéristiques de la vie politique dans le cadre de cette seigneurie au XIV<sup>ème</sup> siècle<sup>5</sup>. Après un premier article consacré aux relations entre seigneurs et paysans<sup>6</sup>,

---

<sup>1</sup> Pour une synthèse générale de l'ordre de l'Hôpital, v. Alain DEMURGER, *Les hospitaliers. De Jérusalem à Rhodes 1050-1317*, Paris, 2013. Sur l'implantation de l'ordre dans les régions du Bas-Rhône, v. Damien CARRAZ, *L'ordre du temple dans la Basse Vallée du Rhône (1124-1312), ordres militaires, croisade et société méridionale*, Lyon, 2005 et Daniel LE BLEVEC, « Aux origines des Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem : Gérard dit « Tenque » et l'établissement de l'ordre dans le Midi », *Annales du Midi*, t. 132, 1977, p. 137-151.

<sup>2</sup> Augustin CHASSAING, *Cartulaire des Hospitaliers du Velay*, Paris, 1888, p. III.

<sup>3</sup> Daniel LE BLEVEC, « Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bas-Vivarais : la commanderie de Trignan (XII<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècle) », dans *Religion et société en Ardèche et dans l'ancien pays de Vivarais*, Privas, actes du 2<sup>ème</sup> colloque Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, 1985, p. 17-34.

<sup>4</sup> Cf. *infra*.

<sup>5</sup> Virgile REIGNIER, *Une seigneurie montagnarde entre Vivarais et Velay, monographie de la commanderie de Devesset au XIV<sup>ème</sup> siècle*, mémoire de master, dir. par Nicolas CARRIER, Lyon, 2020.

il nous paraissait essentiel de revenir sur le cadre spatio-temporel dans lequel s'insère cette étude. Que sait-on de l'installation des Hospitaliers à Devesset ? Quel pouvoir exerçaient-ils ? Quelle était l'étendue de leur territoire ? Cet article a donc pour objectif de dresser un état des lieux des connaissances actuelles sur les premières décennies d'existence de la commanderie. Pour cela, nous étudierons dans un premier temps le matériel archivistique et historiographique permettant de réaliser l'histoire de ce lieu, puis nous nous intéresserons à l'implantation des Hospitaliers à Devesset et, pour finir, nous essayerons de comprendre la manière dont la communauté s'insère dans le territoire vivaro-vellave du XIV<sup>ème</sup> siècle.

## **I. Une historiographie riche, mais complexe**

Depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, la commanderie de Devesset a été l'objet de pas moins de neuf publications, toutes réalisées dans des intentions différentes et à partir de sources variées. Ces écrits possèdent inévitablement leur lot d'erreurs et de contradictions sur lesquelles il nous semblait important de revenir afin d'éclaircir le contexte historiographique et archivistique dans lequel se placent nos recherches.

### *Les apports de l'érudition locale*

Après plusieurs déménagements au cours du temps, les archives de la commanderie de Devesset sont aujourd'hui conservées aux Archives Départementales du Rhône et de la Métropole de Lyon, au sein de la série 48 H<sup>7</sup>. Cette série rassemble les archives de tous les établissements de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem qui constituent jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle le Grand-Prieuré d'Auvergne. Dans ce fonds, les documents concernant la commanderie de Devesset et les autres établissements qui en dépendent sont compris entre les cotes 48 H 1665 et 48 H 1828. Le premier historien connu à s'être intéressé à ces archives est l'érudit vellave Augustin Chassaing. D'abord portées sur l'ordre du Temple, ses recherches l'ont emmené à étudier un certain nombre de documents contenus dans la série 48 H et lui ont

---

<sup>6</sup> Virgile REIGNIER, « La politique à Devesset au XIV<sup>e</sup> siècle », *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, t. 147, 2020, p. 19-22.

<sup>7</sup> Sauf indication contraire, toutes les cotes citées dans cet article renvoient à cette série.

ainsi permis de réaliser un premier ouvrage consacré aux Templiers du Puy<sup>8</sup>, puis un second consacré aux Hospitaliers du Velay<sup>9</sup>. Ses deux ouvrages sont conçus de la même façon : une édition des principaux textes concernant les établissements étudiés est accompagnée d'une longue introduction visant à présenter l'histoire de l'implantation des deux ordres dans la région. Ainsi donc l'ouvrage d'Augustin Chassaing consacré à l'ordre de l'Hôpital dans le Velay est le premier à proposer une histoire détaillée de la commanderie de Devesset et un des rares à profiter de compétences en paléographie et en latin médiéval. A la même période, l'érudit lyonnais Léopold Niepce se propose de réaliser une étude d'ampleur sur l'ensemble des établissements formant le Grand-Prieuré d'Auvergne et publie dans cet objectif en 1883 un ouvrage visant à introduire cette étude en présentant le contenu et l'historique de ce fonds<sup>10</sup>. Si le projet de Niepce n'a jamais pu voir le jour, nous conservons néanmoins des notes de sa main concernant la commanderie de Devesset et très probablement réalisées dans ce contexte<sup>11</sup>. Par la suite, l'histoire de cet établissement s'est enrichie d'un article publié en 1905 dans la *revue du Vivrais* par le célèbre historien ardéchois Albin Mazon<sup>12</sup>. Dans son style habituel, celui-ci propose une synthèse des principales informations contenues dans l'ouvrage de Chassaing auxquelles il ajoute divers éléments issus de notes ou de publications dont il avait connaissance. Cet article est ensuite repris en 1907 pour former un chapitre de son ouvrage *Voyage humoristique dans le Haut-Vivrais*<sup>13</sup>.

### *Un héritage et ses contradictions*

A partir de ces travaux fondateurs, d'autres écrivains ont tenté de poursuivre les recherches entreprises par leurs aînés, avec parfois quelques contradictions. Une des principales sources de quiproquo, bien que probablement involontaire, provient de Léopold Niepce. En effet les notes sur Devesset que nous avons évoquées plus haut servent de base à la publication en 1931 par Charles du Besset d'un article dans la *revue du Vivrais* consacré aux commandeurs de Devesset<sup>14</sup>. L'auteur y évoque notamment l'existence d'archives qui auraient échappées à Augustin Chassaing et serviraient de base à la liste des commandeurs

---

<sup>8</sup> *Cartulaire des Templiers du Puy-en-Velay*, Paris, 1882.

<sup>9</sup> *Cartulaire des Hospitaliers du Velay*, Paris, 1888.

<sup>10</sup> *Le Grand-Prieuré d'Auvergne*, Lyon.

<sup>11</sup> *Notes sur la commanderie de Devesset*, SL, v. 1883, collection Jean Huppert.

<sup>12</sup> SILVIUS, « Devesset », t. XIII, p. 441-453.

<sup>13</sup> Dr. FRANCUS, Lavilledieu, p. 250-264.

<sup>14</sup> « Les commandeurs de Devesset », t. XXXVIII, p. 295-301.

que Niepce propose dans ses notes. Cependant il s'agit là très probablement d'une erreur d'interprétation de la part de Du Besset qui croyait trouver des éléments pouvant compléter les lacunes des travaux de Chassaing. En effet, les discordances entre les deux listes proviennent uniquement d'une différence dans la source utilisée par les deux auteurs. Là où Chassaing s'est principalement basé sur des sources primaires, Niepce a lui concentré son étude sur les vieux inventaires contenus dans la série 48 H<sup>15</sup>. Or ces inventaires proposent un classement des archives par circonscriptions telles qu'elles sont définies au moment où l'inventaire est réalisé et non telles qu'elles existaient au moment où ces documents ont été produits. Cette différence de classement explique notamment la confusion entretenue par Niepce entre les dirigeants de la commanderie de Devesset et ceux des autres établissements qui en dépendent aux XVII<sup>ème</sup>-XVIII<sup>ème</sup> siècles. Ainsi donc un certain nombre de commandeurs de Devesset cités par Niepce, et repris par Du Besset, ne sont pas commandeurs de Devesset mais en réalité commandeurs d'autres établissements de l'ordre de l'Hôpital devenus par la suite des dépendances de Devesset. Or l'un de ces établissements, la commanderie de Saint-Jean-la-Chevalerie au Puy, possède des archives antérieures à celles de Devesset. C'est donc à partir de ces éléments que Charles du Besset place la fondation de la commanderie de Devesset au milieu du XII<sup>ème</sup> siècle alors que les sources qu'il utilise pour dater cette fondation concernent le Puy et non Devesset. Cette erreur d'interprétation a participé à rendre complexe l'historiographie de Devesset au XX<sup>ème</sup> siècle puisqu'elle est reprise par la suite par plusieurs auteurs<sup>16</sup>. Le second quiproquo issu des notes de Léopold Niepce concerne un supposé transfert d'archives d'une centaine de documents entre les archives du Rhône et celles de l'Ardèche. Si nous ignorons la source qu'utilise Niepce lorsqu'il évoque cette rétrocession, il est très probable que celle-ci n'ait jamais eu lieu. Quoiqu'il en soit, nous n'en avons trouvé aucune trace dans les deux services concernés, malgré l'aide précieuse apportée par différents archivistes dans nos recherches.

---

<sup>15</sup> J. BATTENAY, *Inventaire général et raisonné chronologique et historique des titres et papiers de la vénérable Langue d'Auvergne*, 7 vol., SL, 1749, conservé aux AD 69, cotes 48 H 1-7.

<sup>16</sup> La date de 1164 retenue par Charles du Besset comme première attestation de l'existence de la commanderie de Devesset est notamment reprise par Michel Faure et Georges Vignal, victimes malgré eux de cette mauvaise interprétation des sources.

### *Quelques publications récentes*

Le seul ouvrage existant à ce jour consacré pleinement à l'histoire de Devesset est celui publié par Paul Paya en 1938 : *Documents historiques sur Devesset et sa commanderie*<sup>17</sup>. Cette étude reprend les précédentes en les complétant par des recherches personnelles sur l'histoire économique et sociale de Devesset et par quelques traductions d'actes médiévaux. L'auteur propose ensuite un résumé de cette étude dans un ouvrage consacré aux châellenies autour de Saint-Agrève<sup>18</sup>. En 1989, une exposition consacrée à l'ordre de Malte en Haute-Loire est réalisée au Puy-en-Velay et sert d'occasion à la publication d'un ouvrage reprenant tous les éléments connus sur les différents établissements de l'ordre de l'Hôpital dans la région<sup>19</sup>. Peu de temps après, Michel Faure publie en 1996 un court article dans la revue *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent* qui propose une synthèse efficace des données apportées par les différents auteurs précédents<sup>20</sup>. Pour finir, Georges Vignal publie en 2015 un article dans *les Boutières en histoire* consacré à deux commandeurs de Devesset appartenant à la famille de Fay<sup>21</sup> en se basant notamment sur des notes écrites par le marquis de Courcival<sup>22</sup>.

## **II. L'installation des Hospitaliers à Devesset**

Après cette présentation historiographique, que nous espérons exhaustive, il convient maintenant de nous intéresser à la manière dont les Hospitaliers ont pris possession de ce lieu. Pour cela, notre seconde partie visera à présenter les différentes données en notre possession à propos de la fondation de la commanderie et de son inclusion dans le paysage géopolitique local.

---

<sup>17</sup> Aubenas.

<sup>18</sup> *Châellenies autour de Saint-Agrève*, Valence, 1964, p. 41-44.

<sup>19</sup> *L'Ordre Souverain de Malte en Haute-Loire*, Tence, 1994. La partie concernant Devesset est située aux pages 36 à 42.

<sup>20</sup> « La commanderie des hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem à Devesset », t. 50, p. 41-42.

<sup>21</sup> « Pons et Raynaud de Fay commandeurs de Devesset aux XIIIe et XIVe siècles », t. 8, p. 155-172.

<sup>22</sup> *Différentes branches de la maison de Fay*, SL, copie manuscrite de 1905, conservé aux AD 43, cote 18 J 29.

### *La fondation d'un établissement*

Une fois exclue l'hypothèse défendue par Charles du Besset plaçant la fondation de la commanderie de Devesset au milieu du XII<sup>ème</sup> siècle, la plus vieille attestation connue de son existence date de 1246<sup>23</sup>. Il s'agit d'un acte de vente de plusieurs terres situées sur la paroisse de Tence par Jaucerand de Bouzols. Néanmoins cet acte ne nous donne que des informations lacunaires sur la commanderies en elle-même. Dans son article de 1905<sup>24</sup>, Albin Mazon mentionne l'existence d'une reconnaissance de la part des Hospitaliers de Devesset en faveur du comte de Valentinois qui daterait de 1224. Si nous avons pu identifier les notes servant de source à l'affirmation de Mazon<sup>25</sup>, nous n'avons cependant à ce jour pas pu trouver le document sur lequel s'appuient ces notes. Ainsi donc, en considérant que les premières traces de l'existence de la commanderie de Saint-Jean-la-Chevalerie du Puy datent de 1153, il est probable que la commanderie de Devesset soit fondée vers le début du XIII<sup>ème</sup> siècle. Il ne nous est cependant pas possible d'être plus précis à ce sujet. Cette hypothèse correspondrait au schéma de développement des établissements religieux militaires tel qu'il est décrit par Carlos de Ayala Martinez pour la Castille et le Léon<sup>26</sup> : une phase de fondation située entre la deuxième moitié du XII<sup>ème</sup> siècle et le premier quart du XIII<sup>ème</sup> et qui correspondrait ici à la fondation de la commanderie du Puy. Puis une phase de territorialisation située aux environs de 1225-1275 et associée à un déploiement systématique des ordres militaires jusqu'à former un véritable réseau de commanderies, ce qui correspondrait ici à la fondation des autres commanderies décrites par Augustin Chassaing : Pébélit, Gurlon, Devesset, Tournon ou encore Annonay.

### *Un tournant au début du XIV<sup>ème</sup> siècle ?*

Nous n'avons que très peu de données sur Devesset au XIII<sup>ème</sup> siècle, essentiellement parce que nous ne conservons que très peu de sources datant de cette période. On observe cependant une croissance de la production documentaire au début du XIV<sup>ème</sup> siècle (Graphique 1), ce qui permet de supposer que cette période constitue un tournant dans

---

<sup>23</sup> 48 H 1665-1.

<sup>24</sup> Art. cit.

<sup>25</sup> MARQUIS DE LA TOURETTE, *Recherches sur Chalencon*, SL, 1763, ms conservé aux AD 07, cote 59 J 54.

<sup>26</sup> « Les commanderies des ordres militaires en Castille et Léon au Moyen-Âge », dans Anthony LUTRELL et Léon PRESSOUYRE (dir.), *La commanderie, institution des ordres militaires dans l'Occident médiéval*, Paris, 2002, p. 75-90. Ce schéma correspond aussi à celui observé par Damien Carraz pour les régions du Bas-Rhône, cf. *op. cit.*, p. 95-97.

l'histoire de cet établissement. Cela se vérifie notamment par la création d'une paroisse que l'on peut dater assez précisément entre la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle et le début du XIV<sup>ème</sup> siècle. En effet, les *Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne* édités par Etienne Clouzot contiennent deux comptes des décimes du Vivarais pour 1275 et pour le XIV<sup>ème</sup> siècle et Devesset n'apparaît que dans le second<sup>27</sup>. Cela signifie donc probablement que la paroisse n'existait pas encore lors de la constitution du premier compte. De plus, les archives de Devesset contiennent deux copies de documents datés de 1300 et 1311 proposant un partage à propos de la perception de la dîme entre la paroisse de Devesset et respectivement celles de Saint-Agrève et du Chambon<sup>28</sup>, ce qui semble confirmer qu'il s'agit d'une création récente. On sait en outre que la formation de cette paroisse est en lien direct avec la présence des Hospitaliers. En effet, il est courant que les établissements religieux de cet ordre fondés en milieu rural soient liés à des missions paroissiales et que les chapelles initialement réservées à la communauté finissent par s'ouvrir aux laïcs<sup>29</sup>. Nous ne savons rien de la situation à Devesset au Moyen Âge, mais on sait par une visite prieurale de 1616 que l'église paroissiale était à ce moment située parmi les bâtiments de l'ordre<sup>30</sup>, et que la situation reste identique jusqu'en 1838, date à laquelle un incendie ravage la commanderie<sup>31</sup>. Cette évolution est également visible dans les charges d'accompagnement spirituel de la communauté. En effet le texte de 1246 susmentionné évoque le nom d'un certain Nicolas, frère chapelain de la communauté<sup>32</sup>. Par la suite, on connaît pour le XIV<sup>ème</sup> siècle les noms de deux curés pour Devesset, Jean Verilhati et Pierre de *Casalibus*, tous deux rattachés à l'ordre de l'Hôpital<sup>33</sup>. De la même manière, l'accord de 1311 laisse apparaître un frère Pons, recteur de l'église de Devesset, dont on ne sait pas s'il est frère Hospitaliers, mais qui est placé sous l'autorité du commandeur Pons de Fay<sup>34</sup>.

---

<sup>27</sup> Paris, 1940. Les deux comptes sont respectivement p. 437-443 et p. 444-451.

<sup>28</sup> 48 H 1668-1 et 1668-10.

<sup>29</sup> Damien CARRAZ, *op. cit.*, p. 326.

<sup>30</sup> Augustin CHASSAING, *Cartulaire des Hospitaliers, op. cit.*, p. XIX.

<sup>31</sup> Michel FAURE, art. cit.

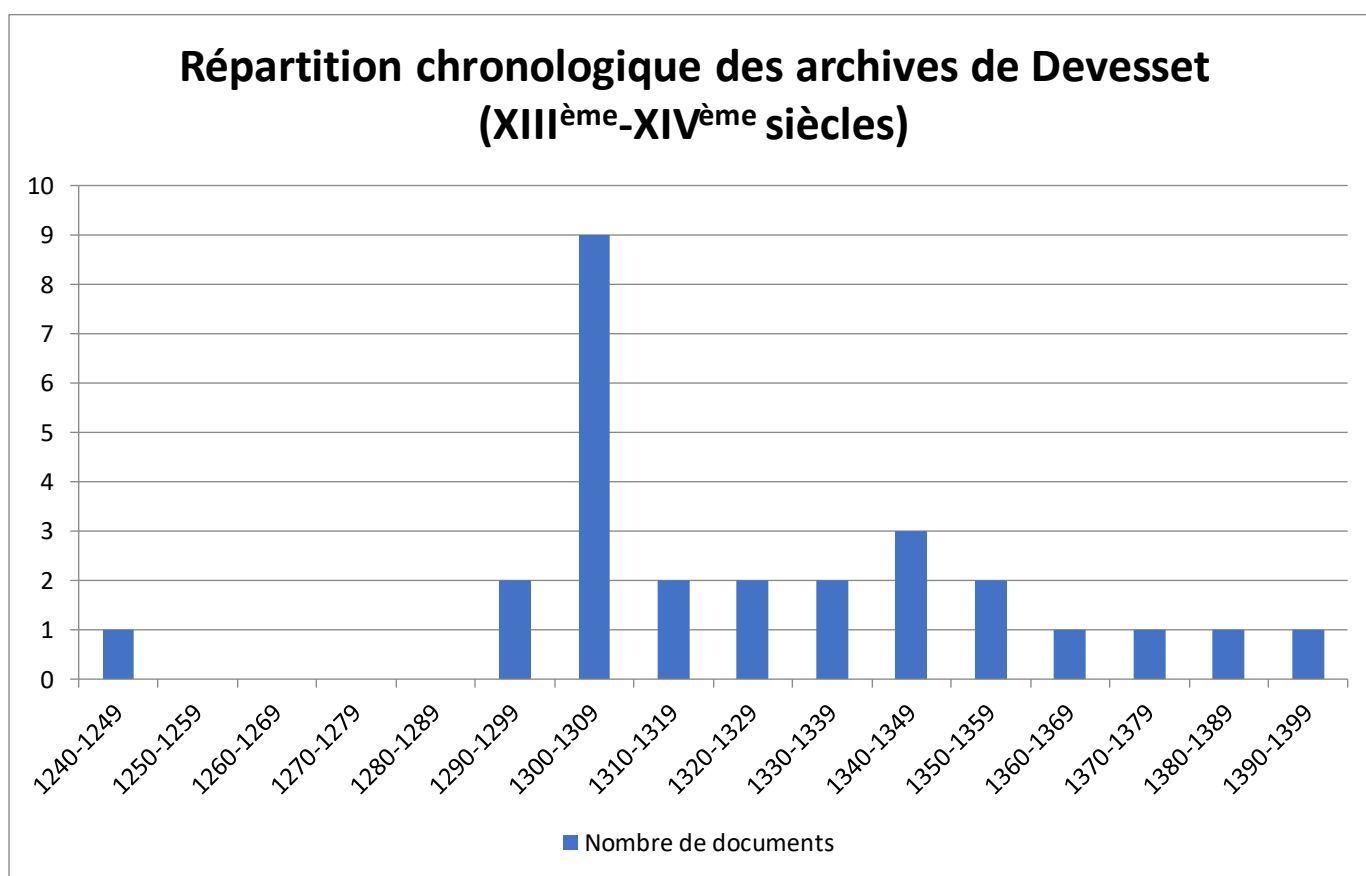
<sup>32</sup> 48 H 1665-1.

<sup>33</sup> 48 H 1671-8, 1672 fol 25r et 1688.

<sup>34</sup> 48 H 1668-10.



On peut relier ces données sur la paroisse de Devesset à d'autres éléments sur le village de Devesset. En effet, celui-ci apparaît dans les sources à partir de 1306<sup>35</sup> et est désigné tout au long du XIV<sup>ème</sup> siècle sous le terme de Villeneuve de Devesset, ce qui semble désigner une fondation récente. Encore une fois, il est très probable que cette création soit directement en lien avec la présence des Hospitaliers. En effet, l'installation de commanderies dans des zones peu peuplées et leur participation au développement de l'habitat et à la valorisation du terroir est un phénomène courant dans le Sud-Est de la France<sup>36</sup>. Ce lien direct entre établissements religieux et habitats se voit également par la proximité entre les deux. En effet, à partir de 1309<sup>37</sup> et durant tout le XIV<sup>ème</sup> siècle, la commanderie est désignée sous le terme de *castrum Devesseti*. Ce mot, utilisé initialement pour désigner un château, désigne à cette époque une association entre un château (ou une fortification) et un habitat castral<sup>38</sup>. On peut donc voir, avec l'apparition concomitante de la paroisse de Devesset, du village de Villeneuve de Devesset et du terme de *castrum* pour désigner la commanderie, que



Graphique 1

<sup>35</sup> 48 H 1747-6.

<sup>36</sup> Damien CARRAZ, *op. cit.*, p. 213-222.

<sup>37</sup> 48 H 1688, fol 6v.

<sup>38</sup> Pierre-Yves LAFFONT, *Châteaux du Vivarais. Pouvoirs et peuplement en France méridionale, du Haut Moyen Âge au XIII<sup>ème</sup> siècle*, Rennes, 2009, p. 133.

le début du XIV<sup>ème</sup> siècle constitue un tournant dans l'évolution de la communauté de Devesset en lien avec la présence des Hospitaliers.

### *Géopolitique locale*

Après avoir étudié les principaux éléments à propos de la prise de possession du lieu de Devesset par les Hospitaliers, intéressons-nous maintenant à la manière dont ceux-ci s'insèrent dans le paysage géopolitique local. Nous avons vu en effet que la commanderie n'est pas une fondation isolée, mais qu'elle est en lien avec plusieurs autres fondations situées principalement en Velay et dans le Nord du Vivarais. Ces établissements forment ainsi un réseau, qui s'illustre notamment par un cumul régulier mais non-systématique des fonctions de commandeurs de plusieurs établissements<sup>39</sup>. Dans son ouvrage sur les Hospitaliers du Velay, Augustin Chassaing affirme qu'à la suite de la suppression de l'ordre du Temple et de la dévolution de ses biens aux Hospitaliers en 1312, le réseau de commanderies du Velay est réorganisé autour de Devesset, qui en devient alors le chef<sup>40</sup>. Pourtant, nous n'avons trouvé aucun texte du XIV<sup>ème</sup> siècle permettant d'étayer cette centralisation autour de Devesset ni le fait que la date 1312 constituerait un tournant dans l'histoire de la commanderie. On sait qu'il existe au XIV<sup>ème</sup> siècle un lien fort entre le rôle de commandeur de Devesset et celui de grand-prieur d'Auvergne<sup>41</sup>, c'est-à-dire de dirigeant de l'ordre pour une circonscription s'étendant sur une grande partie du centre de la France. Cependant, les personnes concernées sont toutes également commandeur du Puy et il est donc difficile de savoir si un des deux établissements occupe une place plus centrale que l'autre dans l'administration de l'ordre.

---

<sup>39</sup> Pons de Fay est commandeur de Devesset entre 1293 et 1301, du Puy entre 1294 et 1297 et de Sainte-Epine-lez-Tournon en 1298, Artaud Hélie est commandeur de Devesset entre 1306 et 1315 et du Puy en 1307, Raynaud de Fay est commandeur de Devesset entre 1322 et 1346, du Puy en 1327, de Marlhettes en 1323, d'Annonay entre 1328 et 1329 et de Sainte-Epine-lez-Tournon entre 1316 et 1342, Artaud de Fay est cité en 1360 comme commandeur de Devesset et du Puy et Robert de Châteauneuf est commandeur de Devesset entre 1380 et 1383 et de Marlhettes et d'Annonay en 1380, cf. Chronologie en annexe et Augustin CHASSAING, *op. cit.*, p. XXI-LVIII.

<sup>40</sup> *Op. cit.*, p. VII-VIII. Les Hospitaliers du Velay se voient notamment attribuer les biens des Templiers à Bessamorel, Saint-Barthélemy du Puy, La Sauvetat, Belvezet, Freycenet, Montredon, Chantoin et Marlhettes.

<sup>41</sup> Pons de Fay, connu comme commandeur de Devesset depuis 1292, cumule ce titre avec celui de prieur d'Auvergne en 1301. Puis il laisse la direction de la commanderie de Devesset à Artaud Hélie, mais reste présent dans les affaires de Devesset. Par la suite, Raynaud de Fay, commandeur de Devesset entre 1322 et 1346, devient à son tour prieur d'Auvergne entre 1347 et 1351. De même, Robert de Châteauneuf porte les deux titres de commandeur de Devesset et de prieur d'Auvergne entre 1380 à 1383. Entre 1389 et 1397, ces deux titres sont toujours portés par la même personne, mais son nom est malheureusement effacé, cf. Chronologie en annexe et E. PARINET, « Le grand prieuré et les grands prieurs d'Auvergne », *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et d'Archéologie de la Creuse*, t. XXV, 1931/1934, p. 1-40.

Nous ne savons que peu de choses sur la place de Devesset dans l'organisation interne de l'ordre. Cependant, la fondation d'un établissement n'est pas uniquement le fruit d'une décision des Hospitaliers, elle implique également des relations avec les autorités laïques locales, qui ont permis son installation, voire lui ont donné des terres. Pour la commanderie qui nous intéresse, nous ne savons rien des logiques de son implantation. Le seul élément que nous avons est la vente susmentionnée de terres en 1246 par Jaucerand de Bouzols, ce qui nous indique que cette famille possédait des biens près de Devesset. Cependant, on sait aussi par le cartulaire de Mazan qu'un seigneur de Beaudiner, frontalier de la commanderie, a laissé dans la seconde moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle sa seigneurie en gage aux Hospitaliers<sup>42</sup>, ce qui suppose des liens de confiance assez forts entre les deux voisins. Outre ces deux familles, le principal seigneur dominant cette région est le comte de Valentinois. S'il est possible que son autorité soit déjà installée en 1224<sup>43</sup>, la première trace attestée de la dépendance de la commanderie vis-à-vis des comtes Valentinois date de 1270. En effet, les archives de Turin conservent un document retranscrivant un accord daté de décembre 1269 entre le comte de Valentinois et le prieur de Saint-Gilles au sujet des droits disputés entre les deux<sup>44</sup>. Cependant, Devesset n'étant pas rattaché au prieuré de Saint-Gilles, mais à celui d'Auvergne, l'établissement n'est pas mentionné dans cet accord mais dans un second daté de 1270 et qui

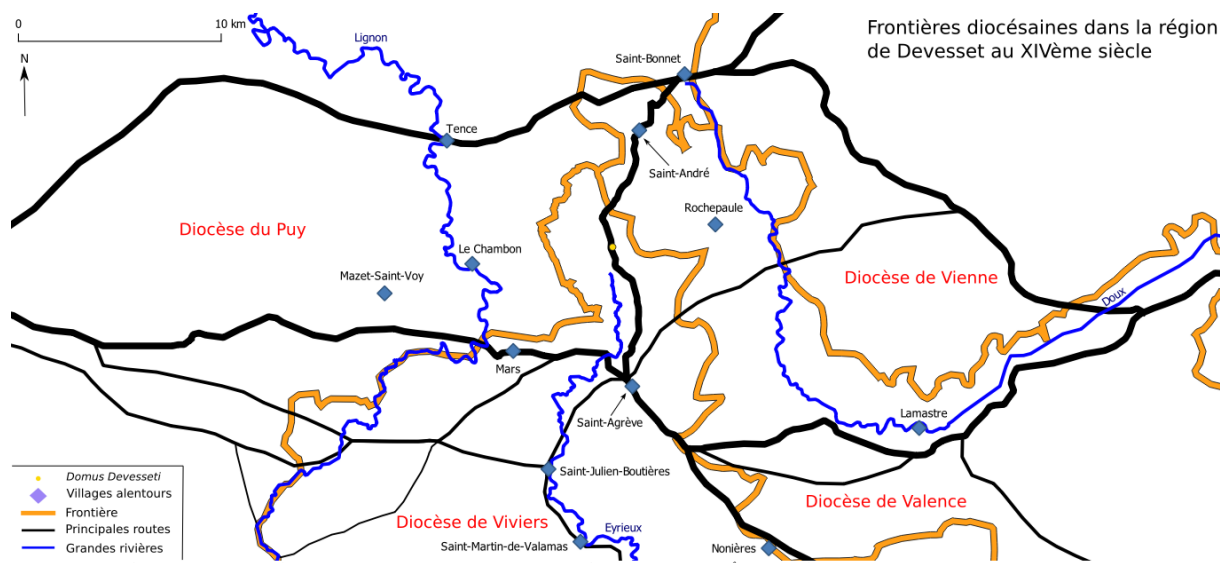
---

<sup>42</sup> Ce document est transcrit dans : Barthélemy HAUREAU, *Gallia Christiana*, t. 16 : *De provincia Viennensi*, Paris, 1865, *Instrumenta*, col. 255-260.

<sup>43</sup> *Cf. supra.*

<sup>44</sup> Archives d'Etat de Turin, Corte, Ordine di Malta, mazzo 14, fasc. 10-a.

Carte 1



Virgile Reignier, d'après LAFFONT Pierre-Yves, *Châteaux du Vivarais : pouvoirs et peuplement en France méridionale, du Haut Moyen Âge au XIIIe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p.24

sert de corolaire au premier<sup>45</sup>. Afin de s’assurer de la validité de cet accord pour Devesset, le commandeur ratifie une première fois cet accord en 1293<sup>46</sup>, puis une seconde fois en 1294 avec quelques précisions sur la délimitation de l’autorité de la commanderie<sup>47</sup>. Ainsi donc, s’il n’est pas possible de déterminer quel seigneur est à l’origine de la fondation de la commanderie, on voit bien que plusieurs familles châtelaines ont des intérêts dans la présence des Hospitaliers.

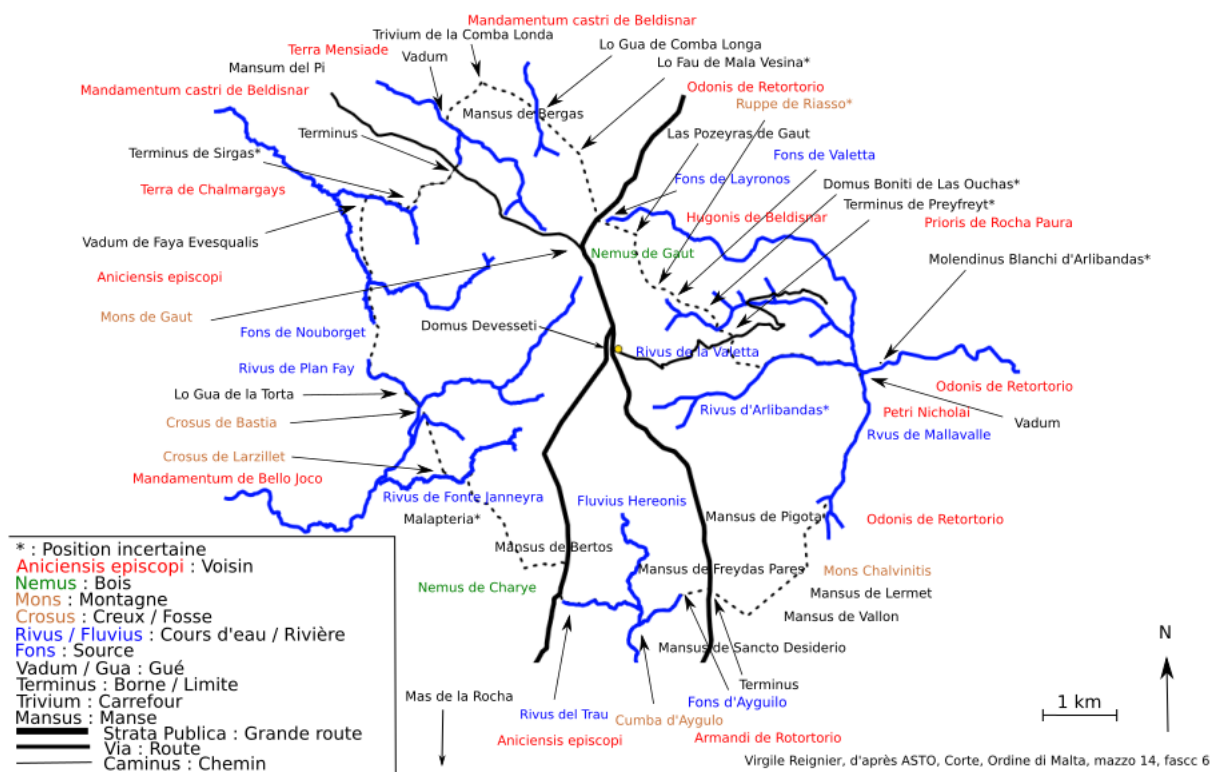
Nous avons ainsi vu que le seigneur dominant à Devesset à la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle est le comte de Valentinois. Cette situation se perpétue tout au long du XIV<sup>ème</sup> siècle puisque nous conservons la trace d’un hommage passé en 1328 par le commandeur en faveur du comte<sup>48</sup>. De plus, les archives de Devesset contiennent un hommage du commandeur au comte daté de 1383<sup>49</sup>. De la même manière, Devesset apparaît dans le dénombrement des biens des comtes de Valentinois au roi de France réalisé en 1376<sup>50</sup>. Pourtant, contrairement à ce qu’en déduit Augustin Chassaing<sup>51</sup>, la commanderie n’est pas située dans le diocèse de Valence, mais bien dans le diocèse de Viviers (carte 1), comme l’atteste un certain nombre de

<sup>45</sup> *Ibid.*, fascc 10-b.  
<sup>46</sup> AD 38, B 3549-5.  
<sup>47</sup> Archives d’Etat de Turin, Corte, Ordine di Malta, mazzo 14, fascc 6. Cf. *infra*.  
<sup>48</sup> *Recueil des titres du Vivarais qui sont à la chambre des comptes de Grenoble. Extrait de son inventaire général*, SL, 1773 ou 1774, ms conservé aux AD 07, cote C 196-1, p. 106.  
<sup>49</sup> 48 H 1666-6 bis.  
<sup>50</sup> AD 38, B 2983 fol 954r.  
<sup>51</sup> Augustin CHASSAING, *op. cit.*, p. VI. Cette affirmation est ensuite reprise par Paul Paya dans *Documents historiques*, *op. cit.*, p. 23.

documents d'archives concernant Devesset<sup>52</sup> ou encore les comptes de Décimes édités par Etienne Clouzot<sup>53</sup>. Cependant, si notre seigneurie relève politiquement du comte de Valentinois et de l'évêque de Viviers, elle est également dans une relation de forte proximité avec le Velay. En effet, la commanderie est le seul établissement du réseau que nous avons décrit plus haut à être placé dans le diocèse de Viviers, la plupart d'entre eux étant situés dans le diocèse du Puy. Cette proximité avec le Velay se vérifie également par les personnes reconnaissant le commandeur comme leur seigneur dans le terrier du XIV<sup>ème</sup> siècle<sup>54</sup>, mais aussi par les relations de confiance entretenues par les Hospitaliers avec l'aristocratie locale. Parmi les témoins mentionnés dans les différents documents qui forment les archives de Devesset, 80% de ceux dont on connaît l'origine sont du Puy. Ainsi donc on peut voir qu'il n'est pas aisé de déterminer de quel ensemble territorial relève la commanderie de Devesset, puisqu'elle est à la fois dans le diocèse de Viviers, parmi les dépendances du comte de Valentinois et proche du Velay par ses intérêts et son réseau.

Carte 2

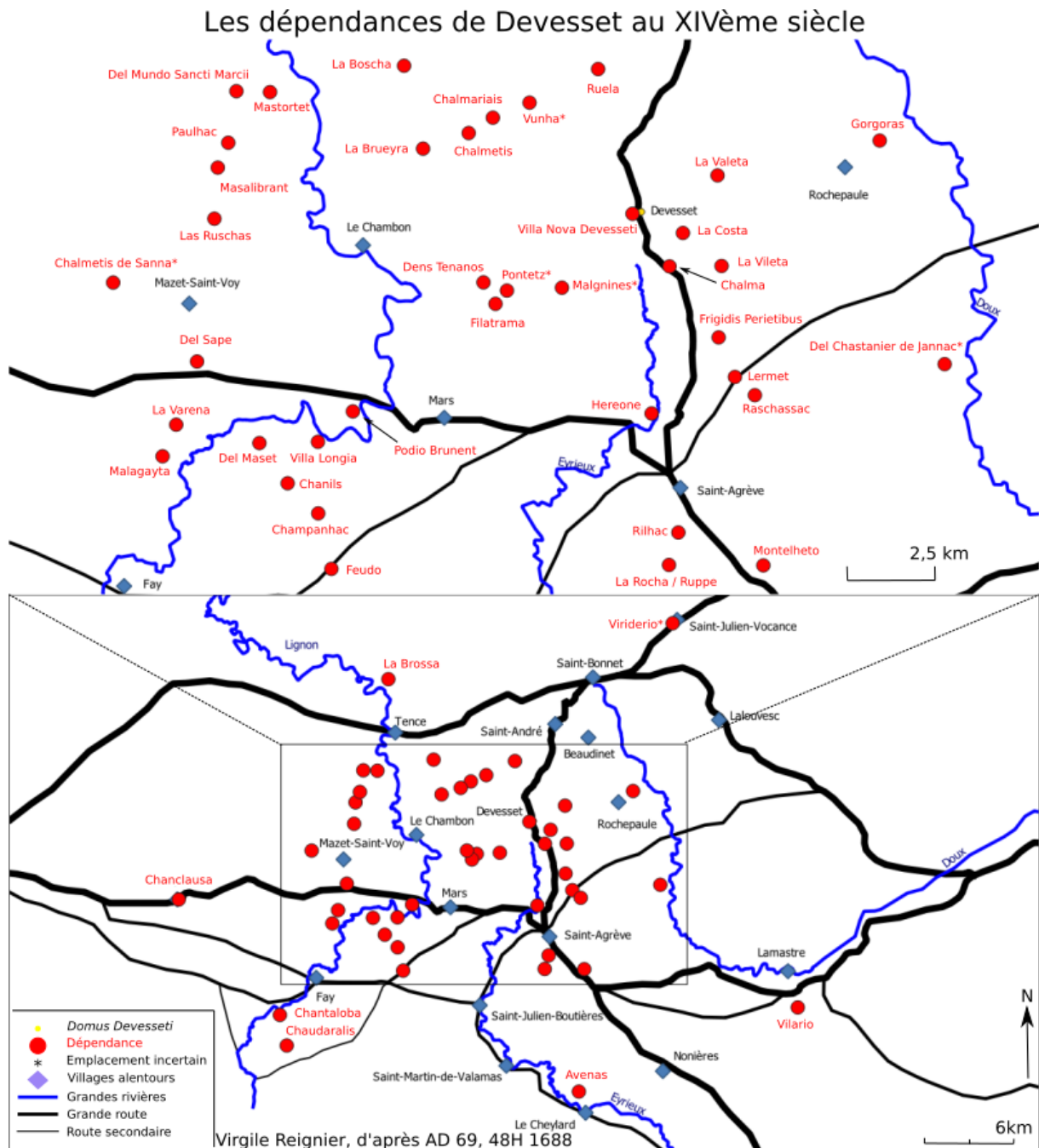
## Limites du mandement de Devesset en 1294



<sup>52</sup> 48 H 1666-1, 1666-2 et 1668-10 ; Archives d'Etat de Turin, Corte, Ordine di Malta, mazzo 14, fasc 6.

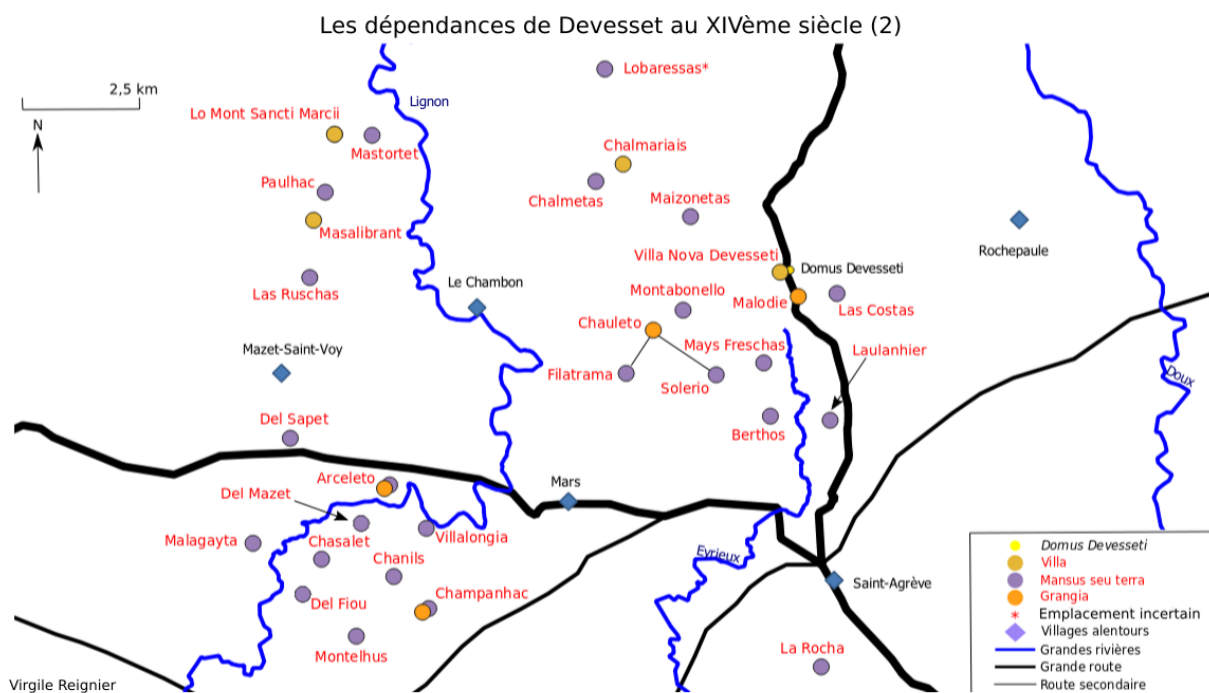
<sup>53</sup> Cf. supra.

<sup>54</sup> 44% des dépendances citées et 62% des déclarants qui reconnaissent y posséder un habitat sont situés dans le diocèse du Puy. Cf. 48 H 1688.



### III. Une seigneurie et son territoire

Après avoir étudié la fondation de la commanderie, son implication dans l'évolution de la communauté de Devesset et sa place dans la géopolitique locale, intéressons-nous



maintenant au territoire placé sous son autorité. Pour cela, notre troisième partie proposera une description de la seigneurie de Devesset, de ses différentes composantes et de la manière dont ce patrimoine est géré par les Hospitaliers.

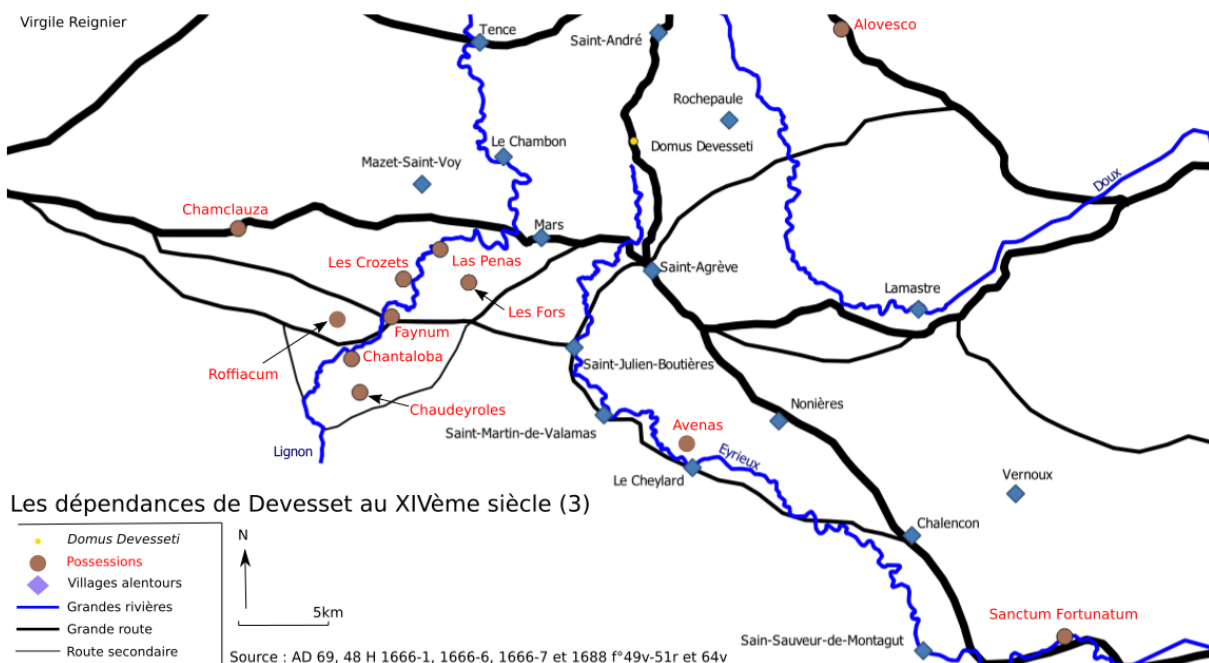
### *Le mandement de Devesset*

La seigneurie médiévale n'a rien de comparable avec une commune moderne. Plutôt qu'une portion de territoire bien délimitée, il s'agit d'un ensemble de relations et de droits avec un certain nombre de personnes et de terres, avec parfois des chevauchements et des entremêlements rendant la situation difficile à appréhender. Néanmoins, la frontière n'est pas une notion totalement absente du territoire médiéval. En effet, le mandement désigne depuis le XI<sup>ème</sup> siècle une portion de territoire délimitée sur lequel un seigneur exerce une forme de pouvoir exclusif. On considère généralement que ce découpage territorial concerne principalement l'aristocratie châtelaine et laisse de côté les établissements monastiques<sup>55</sup>. Pourtant l'existence d'un mandement à Devesset est attestée dès 1294 : à l'occasion de la ratification décrite plus haut d'un accord entre le comte de Valentinois et le prieuré de Saint-Gilles, il est précisé que les Hospitaliers ont le droit d'exercer la haute justice – à savoir le

<sup>55</sup> Pierre-Yves LAFFONT, *Châteaux du Vivarais : pouvoirs et peuplement en France méridionale, du Haut Moyen Âge au XIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, 2009, p.134.

droit de prononcer des peines allant jusqu'à la peine de mort – sur tout le *mandamentum, territorium, pertinentia et districtus domus de Devesseto*. S'ensuit alors une description physique des limites de ce territoire, à partir de laquelle il est possible de replacer les différents lieux mentionnés et ainsi de proposer une restitution cartographique des frontières du mandement de Devesset en 1294 (Carte 2)<sup>56</sup>. Il est ici intéressant de constater la multiplicité des éléments utilisés pour délimiter le territoire : ruisseau, lisière de forêt, rocher, gué, bâtiments, routes, ... On trouve également la trace de *termini*, c'est-à-dire des bornes dont il est possible qu'elles aient été édifiées par les Hospitaliers eux-mêmes dans le but précis de délimiter le territoire qui leur a été attribué<sup>57</sup>.

Carte 5



<sup>56</sup> Carte réalisée à partir de Scan 25 IGN, 2019 et de Archives d'Etat de Turin, Corte, Ordine di Malta, mazzo 14, fasc 6, cf. Annexe 3.

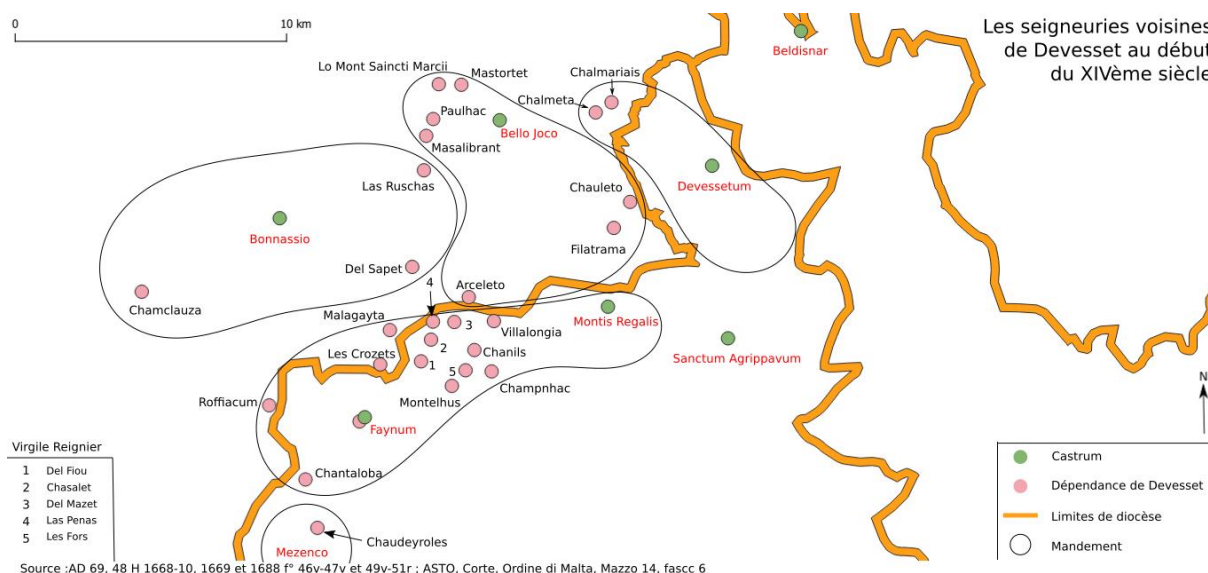
<sup>57</sup> A ce propos, v. aussi Damien CARRAZ, « La territorialisation de la seigneurie monastique : les commanderies provençales du Temple », dans G. CASTELNUOVO et A. ZORZI, (ed.), *Les pouvoirs territoriaux en Italie centrale et dans le Sud de la France. Hiérarchies, institutions et langages (XIIème-XIVème siècles) : études comparées, mélanges de l'Ecole Française de Rome-Moyen-Âge*, t. 123/2, 2011, p. 443-460.



## La seigneurie des Hospitaliers

Si le mandement constitue ici un territoire clairement défini, il ne suffit pas à décrire ce qu'est la seigneurie de Devesset. En effet, plusieurs documents laissent apparaître l'existence d'un certain nombre de dépendances, situées parfois assez loin de Devesset. C'est notamment le cas du terrier de Devesset<sup>58</sup>, qui contient 229 reconnaissances réalisées entre 1342 et 1346 à partir desquelles il est possible de réaliser une carte des lieux placés sous l'autorité des Hospitaliers au milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle (Carte 3)<sup>59</sup>. De la même manière, les autres documents présents dans les archives de Devesset laissent apparaître différents types de possessions relevant de la commanderie (Carte 4). Outre des terres désignées par les termes de *mansus*, de *territorium* ou de *terra*, on retrouve ainsi 4 *ville*, dont 2 au moins correspondent à des lieux qui se caractérisent dans le terrier susmentionné comme rassemblant un nombre

Carte 6



<sup>58</sup> 48 H 1688.

<sup>59</sup> Nous avons choisi ici de ne retenir que les localités correspondant à la fois au lieu d'origine d'un déclarant et à des terres déclarées lors de la reconnaissance. Nous avons au contraire exclu les localités d'origine des déclarants qui ne sont pas originaires des terres pour lesquelles ils se reconnaissent sous l'autorité de Devesset il était probable que celles-ci relèvent de l'autorité d'un autre seigneur. De la même manière nous avons exclu les localités sur lesquelles des déclarants possèdent des terres mais dont personne ne se déclare originaire. En effet celles-ci sont généralement difficiles à retrouver et sont la plupart du temps voisines ou associées à une localité répondant aux critères susmentionnés.

important de familles (18 à Mazalibrand, 13 à Chaumargeais, 5 au Mont et 4 à Villeneuve de Devesset)<sup>60</sup>. On peut également observer la présence de 4 granges (Maujour, Le Cholet, Arcelet et Champagne), qui correspondent ici à des établissements fondés par les Hospitaliers. Si aucune de celles-ci ne correspondent à un lieu d'habitat dans le terrier de Devesset, elles semblent cependant avoir un rôle dans la structuration de l'espace par l'ordre de l'Hôpital. En effet un document mentionne les manses de la Chauillère et de Filrame comme des dépendances associées à la grange du Cholet<sup>61</sup>. Pour finir, les archives étudiées mentionnent d'autres lieux sur lesquels les Hospitaliers ont des droits mais qui ne semblent dépendre que faiblement de la commanderie (Carte 5).

### *Administrer le territoire*

Ainsi donc, nous avons vu que la seigneurie de Devesset est constituée d'un mandement et de différents droits exercés sur plusieurs types de possessions parfois situées loin de la commanderie (jusqu'à 35 km pour Saint-Fortunat). Nous ne savons que peu de choses sur la constitution de ce patrimoine. Le seul document des archives de Devesset permettant de nous renseigner est la vente susmentionnée en 1246 des biens de Chaumargeais, Chomettes, Maisonettes et *Lobaressas* par Jaucerand de Bouzols<sup>62</sup>. Cependant, les archives de la commanderie du Puy conservent également deux donations en sa faveur datées de la fin du XII<sup>ème</sup> siècle concernant les biens d'Arcelet et de la Danielle<sup>63</sup>, que l'on retrouve ensuite parmi les possessions de Devesset au XIV<sup>ème</sup> siècle. Malgré la faiblesse des données à ce sujet, on peut voir que les Hospitaliers réussissent ici à rassembler un patrimoine conséquent et dont une partie importante forme un ensemble continu (Carte 5)<sup>64</sup>, ce qui manifeste d'une réelle volonté de la part des frères de l'ordre de constituer un territoire qui soit gérable au mieux.

---

<sup>60</sup> Sur la répartition de l'habitat mentionné dans le terrier de Devesset, cf. Virgile REIGNIER, art. cit. A propos de l'habitat à Villeneuve de Devesset, un autre document de la même époque laisse apparaître des noms d'habitants qui ne sont pas mentionnés dans le terrier (48 H 1666-5), il est donc possible que ce lieu soit plus peuplé que le terrier ne le laisse paraître. De plus on sait que ce dernier ne nous est pas parvenu dans son état initial et que des morceaux ont été perdus, il n'est donc pas impossible que ces pertes concernent des reconnaissances d'habitants de Villeneuve de Devesset et du Mont.

<sup>61</sup> 48 H 1668-10

<sup>62</sup> 48 H 1665-1.

<sup>63</sup> Respectivement 48 H 1740-4 et 1742-1.

<sup>64</sup> A ce propos, v. aussi Noël COULET, « Les ordres militaires, la vie rurale et le peuplement dans le Sud-Est de la France au Moyen Âge », dans *Flaran, numéro 6 : Les ordres militaires, la vie rurale et le peuplement en Europe*, Auch, 1986, p.37-60. Pour Devesset, il est possible de représenter ses biens par un cercle de 10 km de rayon qui serait centré sur Filrame, qui rassemblerait ainsi 84% des dépendances décrites dans le terrier.

Cette volonté est également visible dans différents accords passés entre le commandeur et ses voisins à la suite de conflits au sujet de la juridiction de terres relevant de la commanderie. C'est le cas notamment des lieux de Chaumargeais et Chomettes, qui sont un objet de conflit entre le commandeur de Devesset et les héritiers de Jaucerand de Bouzols. Après un premier accord daté de 1301 confirmant la propriété des Hospitaliers sur ces lieux<sup>65</sup>, un second accord est conclu en 1304 afin d'attribuer à la commanderie la pleine juridiction sur ces mêmes localités<sup>66</sup>. De la même manière, le terrier de Devesset contient plusieurs copies d'accords conclus entre le commandeur et ses voisins à propos de terres dépendant de Devesset mais situés dans d'autres mandements (Carte 6). Le premier d'entre eux date de 1296 et concerne les biens des Hospitaliers situés dans les mandements de Beaujeu et de Bonnas, dont le seigneur est l'évêque du Puy<sup>67</sup>. Cet accord affirme notamment que la haute justice revient à l'évêque dans le cadre de ces deux circonscriptions, mais que celle-ci ne doit pas s'exercer ni sur les lieux relevant des Hospitaliers ni sur aucun des frères, donats ou familiers de l'ordre. Cet accord insiste également sur le fait que les hommes ne sont pas tenus au service militaire ni à aucune servitude vis-à-vis de l'évêque. Ce dernier point est contredit en 1380 par un second accord qui stipule que les hommes des Hospitaliers habitant ces mêmes mandements doivent réaliser des gardes de jour comme de nuit pour le château dont ils relèvent<sup>68</sup>. Un dernier accord est conclu en 1322 avec Guillaume de Poitiers, baron de Fay, à propos des biens situés dans ses mandements de Montréal, Fay et Mézenc<sup>69</sup>. Comme pour le premier, cet acte stipule que la haute justice relève du baron de Fay en tant que seigneur de ces circonscriptions mais qu'elle ne peut s'exercer ni sur les terres ni sur les religieux et donats relevant de l'ordre de l'Hôpital. Néanmoins contrairement au premier accord, cet acte précise que les hommes des Hospitaliers habitant dans ces mandements doivent participer à l'entretien et à la défense du château dont ils relèvent. Ainsi donc, on peut voir ici que les Hospitaliers doivent composer avec les seigneurs voisins pour un certain nombre de leurs possessions mais qu'ils font pression pour avoir une forme d'exclusivité sur les membres de l'ordre et sur leurs biens.

---

<sup>65</sup> 48 H 1671-1.

<sup>66</sup> 48 H 1671-1 bis.

<sup>67</sup> 48 H 1688, fol 46v-47v.

<sup>68</sup> *Ibid.*, fol 48r-49r.

<sup>69</sup> *Ibid.*, fol 49v-51r.

## **Conclusion**

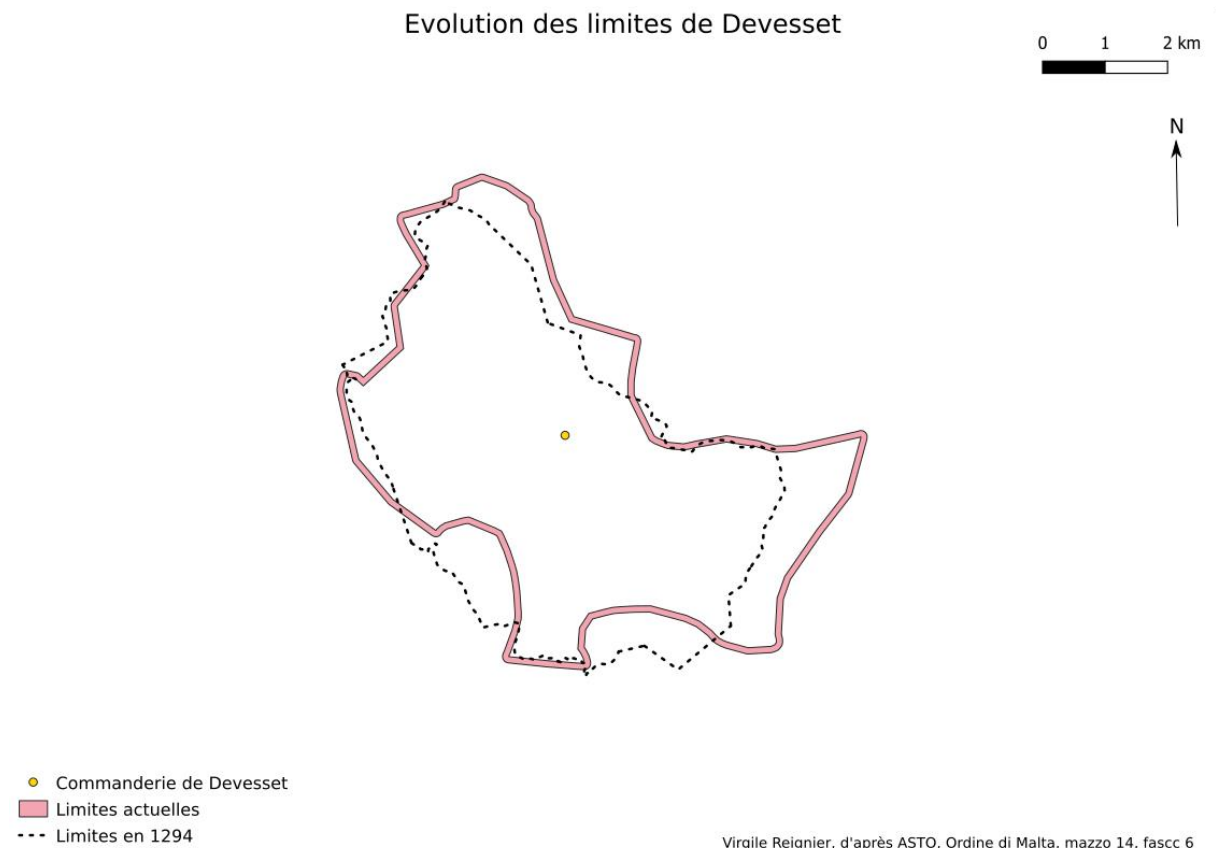
En conséquence, ce tour d'horizon des connaissances actuelles sur les premières décennies de la commanderie de Devesset nous a permis de mettre en valeur différents éléments. Tout d'abord, l'étude des différentes publications traitant de cet établissement nous a offert l'occasion de revenir sur les contradictions entre ces écrits et d'en comprendre la source. Nous avons tenté ensuite de dresser une histoire des grandes étapes dans la fondation de la commanderie, son développement et son insertion dans son contexte géopolitique. Pour finir, nous avons voulu terminer cette étude en décrivant le territoire de la seigneurie et en essayant de comprendre la manière dont il est géré. Nous avons ainsi pu mettre au jour différents éléments jusqu'alors ignorés à propos de cet établissement, qui n'a cependant pas fini de nous livrer tous ses secrets.

# Annexes

## I. La perpétuation des frontières

Outre les éléments que nous avons exposés plus haut, la description des frontières du mandement de Devesset issue du texte de 1294 conservé aux archives de Turin<sup>70</sup> présente un intérêt par sa grande similarité avec les frontières actuelles de la commune de Devesset :

Carte 7



---

<sup>70</sup> Cf. *supra*.

## II. Chronologie des premiers commandeurs de Devesset

Après celles proposées par Augustin Chassaing<sup>71</sup> et Charles du Besset<sup>72</sup>, il nous est possible, à l'aune des nouveaux éléments que nous avons exposés au cours de cet article, de proposer une chronologie complétée et corrigée des commandeurs de Devesset aux XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles :

Nom	Titre	Année
Raynaud de Lapte	<i>Preceptor Devesseti</i>	1246
Pons de Fay	<i>Preceptor Devesseti</i> <sup>73</sup>	1293-1301
Artaud Helie	<i>Preceptor Devesseti et procurator priori Alvernie</i>	1306-1315
Raynaud de Fay	<i>Preceptor Devesseti</i>	1322-1346
Jean Merle	<i>Procurator priori Alvernie</i>	1351
Artaud de Fay	<i>Preceptor Devesseti</i>	1360
Jean Amédée	<i>Procurator priori Alvernie</i>	1368
Robert de Châteauneuf	<i>Preceptor Devesseti et prior Alvernie</i>	1380-1383
? <sup>74</sup>	<i>Preceptor Devesseti et prior Alvernie</i>	1389-1397

<sup>71</sup> *Cartulaire des Hospitaliers, op. cit.*, p. XXI.

<sup>72</sup> Art. cit.

<sup>73</sup> En 1301, il porte aussi le titre de *prior Alvernie*, cf. 48 H 1671-1.

<sup>74</sup> Son nom est effacé, mais il s'agit très probablement encore de Robert de Châteauneuf.



### III. Charte de Devesset

Accord conclu à Grane le 5 août 1294 entre Aymar IV de Poitiers, comte de Valentinois, et Pons de Fay, commandeur de Devesset, au sujet de l'autorité seigneuriale des Hospitaliers à Devesset afin de préciser divers points d'un accord antérieur conclu en 1270 entre Aymar III de Poitiers et Guillaume de Villaret. Document conservé aux Archives d'Etat de Turin, fonds de l'Ordre de Malte, mazzo 14, fascce 6 :

Image 1

